



Procès-verbal

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montpellier, tenue en la salle du conseil, située au 4, rue du Bosquet, à Montpellier, le 2 avril 2013, à 19 h 30 à laquelle sont présents les conseillers :

Marcel Bissonnette
Judith Larin

Richard Strasbourg
Guy Roy

Jean-Guy Périard

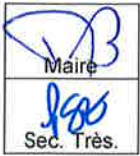
Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Pierre Bernier.

Monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot du maire
2. Moment de recueillement
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 4 mars 2013
5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Ajout au procès-verbal de la réunion extraordinaire du 4 février 2013
 - 5.3 Inscription pour formation de la COMBEQ
 - 5.4 Autorisation pour approprier une somme de la réserve du Fonds vert de 2 598,68 \$
 - 5.5 Achat de l'immeuble au 1, rue du Bosquet, Montpellier
 - 5.6 Accès aux documents pertinents à des fins de cartographie hydrogéologique
 - 5.7 Invitation au Gala Reconnaissance 2013
 - 5.8. Résolution — Villa-des-Monts
 - 5.9 Mandat au cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, pour percevoir les comptes en souffrance
 - 5.10 Dépôt des résultats définitifs du scrutin du 3 mars 2013
 - 5.11 Nomination d'un représentant de la Municipalité pour enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes



6. DOSSIERS

6.1 Service des travaux publics

6.1.1 Rapport — Travaux publics

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Rapport — Aménagement, urbanisme et environnement

6.3 Incendie – Sécurité publique

6.3.1 Rapport — Service des incendies

6.4 Loisirs et culture

6.4.1 Demande de subvention pour l'Association de loisirs de Montpellier

6.4.2 Résolution — Fête nationale du Québec

6.4.3 Dépôt du rapport sur les objectifs de la Politique familiale

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. DIVERS

9. CORRESPONDANCE

9.1 Correspondance de l'Association des Amateurs Chasse et Pêche Alouette de Montpellier

10. QUESTIONS DU PUBLIC

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU MAIRE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. **MOMENT DE RECUEILLEMENT**

13-04.64

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par madame la conseillère Judith Larin

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

13-04.65

4. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal décrit au préambule soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.



5. ADMINISTRATION ET FINANCES

13-04.66

5.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro **13-04.66** et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 26 février au 23 mars 2013, totalisant 120 035,72 \$
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 mars 2013, totalisant 39 014,70 \$

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le Conseil municipal.

**Paul St-Louis, directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim**

Adoptée à l'unanimité.

13-04.67

5.2 Ajout au procès-verbal de la réunion extraordinaire du 4 février 2013

CONSIDÉRANT Q'UN ajout au point, 2.A lecture et adoption du budget pour l'année 2013 a été apporté au procès-verbal de la réunion extraordinaire du 4 février;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 4 février tel que présenté en annexe.

Adoptée à l'unanimité.



13-04.68

5.3 Inscription pour formation de la COMBEQ

CONSIDÉRANT QU'il y a la formation de la COMBEQ intitulée « Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles », le 18 avril à Montebello, au coût de 380,00 \$.

CONSIDÉRANT QUE cette formation est pertinente pour le personnel de première ligne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier autorise madame Manon Lanthier, directrice générale adjointe, et madame Danielle Prévost, agente administrative, à participer à cette formation et accepte d'en assumer le coût, incluant les frais de kilométrage.

Adoptée à l'unanimité.

13-04.69

5.4 Autorisation pour approprier une somme de 2 598, 68 \$ de la réserve du Fonds vert

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a encouru des dépenses de 2 598,68 \$ en 2012 pour diverses actions en matière de gestion des déchets et de préservation de l'environnement;

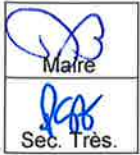
CONSIDÉRANT QUE ces dépenses doivent être financées par le biais d'une affectation de la réserve du Fonds vert;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'affectation d'un montant de 2 598,68 \$ de la réserve du Fonds verts, pour des dépenses encourues en 2012.

Adoptée à l'unanimité.



13-04.70

5.5 Achat de l'immeuble au 1, rue du Bosquet, Montpellier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier achète de la SADC de Papineau un immeuble situé au numéro civique 1, rue du Bosquet, Montpellier, connu comme étant une partie du lot numéro 1, rang 6, au Cadastre officiel du Canton de Hartwell, pour le prix de 75 000 \$ devant être payé comptant, le tout selon les termes de la promesse d'achat signée le 19 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

QUE la préparation du contrat soit confiée à M^e Louis-Philippe Robert, notaire;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente devant M^e Louis-Philippe Robert, notaire.

Adoptée à l'unanimité.

13-04.71

5.6 Accès aux documents pertinents à des fins de cartographie hydrogéologique

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a annoncé le financement d'un Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines en Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise aussi à développer des partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire afin de favoriser une saine gestion de la ressource;

CONSIDÉRANT QUE la région s'est inscrite au programme du MDDEFP et que les partenaires locaux de ce projet reconnaissent l'eau souterraine comme un enjeu actuel et important;



CONSIDÉRANT QUE la principale source d'informations provient des résultats et des rapports d'études des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE notre Municipalité a déjà manifesté un intérêt envers le Projet en transmettant les informations hydrogéologiques qu'elle possédait;

CONSIDÉRANT QUE ces informations seront incorporées dans une base de données à références spatiales permettant de tracer des cartes thématiques sur les eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE cette base de données sera mise à la disposition des partenaires du projet et du MDDEF;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Roy
Appuyé par madame la conseillère Judith Larin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier donne à l'Université Laval, à ses partenaires et au MDDEF accès à l'ensemble des documents pertinents pour des fins de cartographie hydrogéologique;

QUE ces informations feront partie des archives créées pour ce projet;

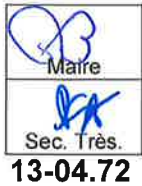
QUE ces informations pourront être intégrées aux documents cartographiques et aux bases de données diffusés qui en résulteront;

QUE ces informations pourront être utilisées dans des rapports, des communications, des publications scientifiques, ainsi que dans des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat;

QUE l'Université Laval donnera au MDDEF une licence, sans limites territoriales et sans limites de temps, pour l'utilisation des informations remises par la Municipalité, lui permettant de reproduire, d'adapter, de publier, de communiquer au public, de traduire, d'exécuter ou de représenter en public les informations hydrogéologiques transmises;

QUE l'Université Laval et ses partenaires s'engagent à ne faire aucune utilisation commerciale de ces informations, à moins d'avoir obtenu l'accord du propriétaire des informations.

Adoptée à l'unanimité.



5.7 Invitation au Gala Reconnaissance 2013

CONSIDÉRANT QUE le Gala Reconnaissance 2013 aura lieu le 13 avril prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin,
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise monsieur le maire Pierre Bernier à représenter la Municipalité au Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce et que le coût du billet ainsi que le kilométrage soient payés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

13-04.73

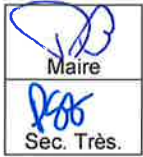
5.8 Résolution — Villa-des-Monts

CONSIDÉRANT QU'il existe dans la municipalité de Montpellier un besoin de logements à prix modestes et modiques pour personnes âgées autonomes;

CONSIDÉRANT QUE le manque de ce type de logements entraîne le départ de personnes âgées autonomes de la municipalité de Montpellier où ces personnes souhaiteraient continuer à vivre;

CONSIDÉRANT QU'il convient de permettre à nos concitoyennes et concitoyens âgés de demeurer dans leur municipalité de résidence;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme responsable du projet de la Villa des Monts vise à doter la municipalité de Montpellier d'un immeuble à logements à prix modestes et modiques pour personnes âgées autonomes en faisant appel à une subvention à la construction de la Société d'habitation du Québec et à une subvention à l'exploitation du Programme supplément au loyer;



CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la Municipalité de Montpellier à payer une portion du Programme supplément au loyer est requise avant même que l'organisme responsable du projet de la Villa des Monts puisse entreprendre les études de faisabilité et les plans et devis nécessaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Montpellier s'engage à participer au Programme supplément au loyer pour le projet de construction de l'immeuble portant le nom de Villa des Monts prévu à Montpellier;

QUE la contribution financière de la Municipalité au Programme supplément au loyer représente une proportion maximale de dix pour cent (10 %) du montant du supplément au loyer pendant les cinq (5) premières années d'exploitation du dit immeuble, pour au moins vingt pour cent (20 %) des douze (12) unités de logement prévues au projet et jusqu'à un maximum de cinquante pour cent (50 %) du nombre d'unités maximal prévu à l'intérieur de la convention d'exploitation de la Villa des Monts;

Adoptée à l'unanimité.

13-04.74

5.9 Mandat au cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, pour percevoir les comptes en souffrance

CONSIDÉRANT QUE certaines sommes à recevoir sont toujours en souffrance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accélérer la perception des sommes dues à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy



ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate le cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, pour effectuer la perception de certains comptes en souffrance.

Adoptée à l'unanimité.

13-04.75

5.10 Dépôt des résultats définitifs du scrutin du 3 mars 2013

Le rapport du dépôt des résultats définitifs du scrutin du 3 mars 2013 a été déposé au Conseil.

13-04.76

5.11 Nomination d'un représentant de la Municipalité pour enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce, conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 13-02.35;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il y a lieu d'autoriser un représentant de la Municipalité, à enchérir et à acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, ce Conseil autorise madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Montpellier, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 13 juin 2013 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes en capital, intérêts et frais.



ET QUE dans le cas où madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, serait dans l'impossibilité de s'y rendre, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Paul St-Louis, soit et est nommé à titre de substitut à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

6. DOSSIERS

6.1 Service des travaux publics

6.1.1 Rapport — Travaux publics

Le rapport du Service des travaux publics pour le mois de mars 2013 a été déposé au Conseil.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Rapport – Aménagement, urbanisme et environnement

Le rapport du Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de mars 2013 a été déposé au Conseil.

6.3 Incendie – Sécurité publique

6.3.1 Rapport – Service des incendies

Le rapport du Service des incendies pour le mois de mars 2013 a été déposé au Conseil.

6.4 Loisirs et culture

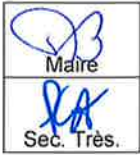
13-04.77

6.4.1 Demande de subvention pour l'Association de loisirs de Montpellier

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité de Montpellier par l'Association des loisirs de Montpellier afin de recevoir le premier versement de la subvention, soit un montant de 5 000 \$, pour maintenir ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par madame la conseillère Judith Larin



ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à verser cette somme à l'Association;

Adoptée à l'unanimité.

13-04.78

6.4.2 Résolution — Fête nationale du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la population de la municipalité de Montpellier souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

ET RÉSOLU QUE sur la recommandation du Conseil municipal, la Municipalité de Montpellier, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations organisées par l'Association des loisirs de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.



13-04.79

6.4.3 Dépôt du rapport sur les objectifs de la Politique familiale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier s'est inscrite auprès du ministère de la Famille et des Aînés afin de se doter d'une politique familiale et amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier avait deux (2) ans pour produire un rapport auprès du ministère de la Famille et des Aînés touchant l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour produire un rapport final est le mois d'août 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Montpellier dépose la partie du rapport touchant les objectifs et actions à entreprendre par la Municipalité de Montpellier et tous les organismes voulant s'impliquer dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Montpellier.

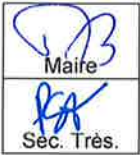
Adoptée à l'unanimité.

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. DIVERS

9. CORRESPONDANCE

10. QUESTIONS DU PUBLIC



13-04.80

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 20 h 07.

Adoptée à l'unanimité.

A blue ink signature of Pierre Bernier, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'Bernier'.

Pierre Bernier, maire

A blue ink signature of Paul St-Louis, consisting of a stylized 'P' followed by 'St-Louis'.

Paul St-Louis, directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.